

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mariannick Gosselin

<https://www.cadre21.org/membres/1d079ec1354579bb8c984f0c>

Date d'obtention : 2021-03-18 19:01:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, je dois parler aux élèves (victime, instigateur, témoin). Ensuite, je dois évaluer l'incident en posant des questions aux élèves. Je dois remplir la grille SEXTO (amorce, nature, intention, étendue). S'il y a des témoins, je dois aller vérifier les informations auprès d'eux. Je dois également confisquer les cellulaires et les mettre dans la pochette à cette effigie. Ensuite, il faut que j'informe la police. Si c'est un geste malveillant, je dois contacter les policiers rapidement et ils prendront la situation en charge. Je dois également appeler les parents des élèves pour leur aviser de la situation. La police fera la rédaction d'un rapport et contactera le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situation c'est qu'on doit faire le suivi avec les témoins, la victime et l'instigateur. Qu'on ne travaille pas pour la police, donc s'ils nous informant d'une situation qui se passe hors de l'établissement scolaire, on ne peut rien faire. Je retiens également, qu'il est interdit de regarder les photos dans les cellulaires des élèves.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est l'étape de la collaboration des élèves. Si un élève ne collabore pas, alors c'est plus difficile pour nous de comprendre la situation.